

## UNIVERSITE DE MONCTON

95e réunion du

SENAT ACADEMIQUE

le 12 mai 1987 9h

Salon du Chancelier Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

## PRESENTS

Louis-Philippe Blanchard,  
président  
Paul Albert  
Fernand Arsenault  
Pierre Arsenault  
Samuel Arseneault  
Daniel Bélanger  
Ihssane Bouhtiauy  
Armand Caron  
Denis Chamberland  
Paul Chiasson  
Auréa Cormier  
Gilberte Couturier-LeBlanc  
Gregory D'Souza  
Léandre Desjardins  
Georges François  
Christel Gallant  
Bruno Hamel  
Mario Hébert  
Christophe Jankoswki  
Jean-Claude Ladouceur  
Marc Lagacé  
Louis Lapière  
Roland G. LeBel

## PRESENTS

Gilberte LeBlanc  
Léonard J. LeBlanc  
Albert Lévesque  
James Lockyer  
Claude Loiseau  
Jean Nowlan  
Thomas Richard  
Omer Robichaud  
Victor Ross  
Marie-Thérèse Séguin  
Narendra Srivastava  
Néré St-Amand  
Velma Wade  
Martin Waltz  
Francis Weil  
Paul-Emile Benoit, invité  
Médard Collette, invité  
Jean-Guy Rioux, invité  
Viateur Viel, invité  
Gilles Long, secrétaire  
Yves Poussard, invité

EXCUSES: Edgar Léger, Ronald Pettigrew, Marielle Préfontaine, Emilien Vermette et Louis Malenfant

ABSENTS: Gérald Boudreau et Normand Carrier

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT .....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION .....	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE .....	3
4. CORRESPONDANCE .....	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	5
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-870306 .....	5
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL .....	6
7.1 Rapport du Directeur de l'Ecole des sciences forestières .....	6
7.2 Baccalauréat en sciences infirmières .....	7

7.3	Résolution 30, page 25: Centre d'études féminines.....	8
7.4	Résolution 31, page 26: Normes linguistiques.....	8
7.5	Résolution 36, page 29: Développement international .....	9
7.6	Page 30: Féminisation des textes.....	9
7.7	Boulevard Wheeler.....	10
8.	RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES.....	11
8.1	Sciences de l'éducation.....	11
8.2	Règlement universitaire 11.1 3 .....	14
9.	REGLEMENTS UNIVERSITAIRES.....	14
9.1	Règlement 8.6.2 - Moyenne cumulative.....	14
9.2	Règlement 9.6 - Equivalence pour cours universitaire réussi ailleurs.....	15
9.3	Règlements 10.9.3 et 28.9.3 - Plagiat.....	15
10.	RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION.....	19
11.	RAPPORT D'ETAPE DU COMITE D'ETUDE DE LA FORMATION GENERALE.....	20
12.	RAPPORT DU COMITE DE SELECTION, GRADES HONORIFIQUES.....	21
13.	NOMINATIONS.....	22
14.	AFFAIRES NOUVELLES.....	22
14.1	Statistiques des admissions-réadmissions.....	22
14.2	Lettre de Victor Ross et Narendra Srivastava (Statut de l'Ecole de génie) .....	23
14.3	Composition du Sénat.....	24
14.4	Procédure de sélection des cadres.....	24
18.	PROCHAINE REUNION.....	25
19.	CLOTURE .....	25
	ANNEXE A, Rapport du Directeur de l'Ecole des sciences forestières.....	27
	ANNEXE B, Politique sur la féminisation des titres et des textes.....	29
	ANNEXE C, Rapport du Comité des programmes.....	36
	ANNEXE D, Règlements universitaires.....	39
	ANNEXE E, Comité conjoint de la planification.....	41
	ANNEXE F, Rapport d'étape du Comité d'étude de la formation générale.....	59
	ANNEXE G, Rapport du Comité de sélection, grades honorifiques.....	62
	ANNEXE H, Statistiques des admissions-réadmissions.....	66

Un mot indiquant le masculin comprend le féminin  
et un mot indiquant le féminin comprend le masculin

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT**

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h9. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION**

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

**3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE**

D'après le Secrétaire, tout est dans l'ordre.

Les membres suivants se sont excusés: Edgar Léger, Ronald Pettigrew, Marielle Préfontaine, Emilien Vermette et Louis Malenfant.

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Lettre du Doyen et du Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation (1987 04 08) relative aux délibérations du dernier Sénat académique.

4.2 Lettre de Victor Ross et Narendra Srivastava (1987 04 24) relative au statut de l'Ecole de génie.

4.3 Lettre de Madone Mallet-Savoie (1987 05 06) relative au programme de baccalauréat en sciences infirmières.

4.4 Lettre d'un groupe de 35 infirmières de Bathurst (1987 05 06) relative au programme de baccalauréat en sciences infirmières.

4.5 Lettre d'un groupe de onze personnes (1987 05 06) relative au programme de baccalauréat en sciences infirmières.

M. le Président informe les membres que les trois dernières correspondances vont venir à la rubrique 7 de l'ordre du jour. La lettre de MM. Ross et Srivastava sera mise à l'ordre du jour dans "Affaires nouvelles".

Quant à la lettre du Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation, des dossiers ont besoin d'être étudiés par d'autres groupes pour venir ensuite au Sénat. Lorsque le Sénat reçoit le rapport du Comité, il n'a pas à discuter en détail ce dossier. Celui-ci a été discuté amplement en Comité plénier. Nous sommes sensibilisés au sujet. Il y a des divergences d'opinion mais il faut faire avancer les dossiers.

(G. C.-LeBlanc) Ce n'est pas au niveau du Sénat qu'il y a un problème mais au niveau de la procédure. Comme sénateur, nous aurions aimé être plus informés du dossier.

(Président) Je ne veux pas limiter le droit de parole.

(G. C.-LeBlanc) Dans le cas présent, ça n'a pas été fait. M. Robichaud n'a pas eu droit de parole.

(T. Richard) Il faudrait différencier "intervention" et "question". Il est important qu'une question soit répondue, et que ce ne soit pas considéré comme une intervention.

(Président) Ce que nous voulons éviter, c'est un dialogue entre deux individus.

(T. Richard) Lorsqu'une question est posée, si nous avons la réponse tout de suite, d'autres sénateurs pourraient intervenir. Lorsque les questions sont répondues à la fin, nous n'avons pas le droit de réplique.

(Président) Nous pouvons utiliser le système de comité plénier, mais ce sera plus long.

(C. Gallant) Ce n'est pas plus long d'avoir une réponse tout de suite. On allégerait la procédure si l'on répondait tout de suite. Il y a une application trop mécanique sur le droit de parole.

(Président) Il se dit d'accord à laisser donner les réponses au fur et à mesure. Il y a des dossiers lourds et difficiles, nous avons des idées partagées. Lorsque le vote a été pris, il faut aller de l'avant. Par contre tout les membres du Sénat peuvent aller écouter ce qui se passe à tel ou tel comité. Vous verriez l'évolution du dossier.

(G. François) Il se dit préoccupé. Le Sénat se réunit le moins longtemps possible. Cette assemblée se réunit quatre fois par année. Nous sommes très économes. Il est certain qu'il y a eu, à certains Sénat, des décisions prises parce qu'on voulait en finir au plus tôt. Il n'est pas réaliste de donner un droit de parole de deux minutes.

(Président) Si on veut s'asseoir pour discuter, ça prendra plus de temps. Nous avons des comités qui étudient ces dossiers et nous recevons les recommandations.

(F. Weil) Il se dit d'avis qu'on ne devrait pas se préoccuper de terminer rapidement si on veut que le Sénat prenne des décisions réfléchies. Il faut lui donner le temps. Nous avons, à l'Université de Moncton, un Sénat plus court qu'ailleurs. Certaines universités en ont un par mois. Les comités font un travail de déblayage mais on ne peut accepter aveuglément les recommandations des comités.

(Président) Certains dossiers sont préparés par les sénateurs eux-mêmes ou par des comités. Concernant les réunions, si c'est le désir des membres, on peut prévoir deux jours pour les réunions du Sénat si c'est nécessaire.

(P. Arsenault) Il est important d'éclairer les sénateurs sur le droit d'intervention et le droit de poser des questions.

#### RESOLUTION 01-SAC-870512

Il est proposé par Samuel Arseneault et appuyé par Christel Gallant

"Que l'on prévoit deux jours consécutifs pour les réunions du Sénat."

(J.-G. Rioux) Si on doit prévoir deux jours, serait-il possible de commencer la veille. Ceci nous amènerait à passer une nuit à Moncton au lieu de deux. Ce serait au Bureau de direction du Sénat de décider si on doit commencer la veille.

(Président) Les membres ont des responsabilités familiales. Ils sont plus fatigués à la fin d'une journée.



(G. François) Nous avons besoin de connaître les éléments qui mènent à certaines décisions. Il apprécie l'effort qui est fait.

(T. Richard) A propos de ceux qui font les interventions; soit qu'on les nomme tous et qu'on n'en nomme pas un.

(S. Arseneault) Il faudrait refléter le vote au niveau des commentaires.

Vote            Pour 36                    Contre 0                    Abstention 1            ADOPTE.

## 7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

### 7.1 Rapport du Directeur de l'Ecole des sciences forestières (Voir l'annexe A)

Monsieur Roland G. LeBel présente son rapport.

Faisant suite aux trois autres rapports soumis par les autres écoles détachées, il tentera de faire ressortir le plus succinctement possible la problématique de la structure administrative de l'Université de Moncton.

Il énumère, selon lui, quelques malaises au sein de l'organisation de l'Université de Moncton.

- Sur le plan financier, il semble exister une insuffisance de fonds. Par exemple, les fonds nécessaires pour l'élargissement des programmes des 2e et 3e cycles et ceux destinés à la recherche sont fortement compromis face à l'augmentation constante des dépenses.
- Le règlement des conventions collectives semblent s'éterniser, ce qui se traduit par un surplus d'énergie affecté à des fins improductives.
- Un nombre élevé et anormal de réunions ce qui amène une distribution des tâches mal réparties. Certains ont une surcharge de travail tandis que d'autres pourraient assumer plus de responsabilités.

Ce scénario n'est peut-être pas la situation actuelle de l'Université mais l'association et l'intégration à une faculté ne faciliteraient pas le fonctionnement administratif. Cela augmenterait les niveaux hiérarchiques et alourdirait les fonds administratifs.

Deux options s'offrent: soit qu'on adopte le statu quo ou on révisé la structure actuelle. Selon lui, on devrait essayer d'étudier la structure actuelle. Mais la situation première est d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche offert aux étudiants.

Les efforts pourraient porter sur des unités plus autonomes, capable de s'autogérer, un peu à l'instar des écoles détachées. On pourrait confier aux membres de ces unités plus de responsabilités.

Il suggère, en conclusion, de confier à un groupe externe ou interne le soin d'examiner la structure actuelle pour une restructuration plus rationnelle.

RESOLUTION 04-SAC-870512

Il est proposé par Paul Albert et appuyé par Velma Wade

"Que le rapport de l'Ecole des sciences forestières soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

7.2 Résolution 27-SAC-870306: BSc Inf (pour infirmières autorisées)

(V. Wade) Avec Rachel Bard, elles ont rencontré deux groupes d'infirmières à Bathurst et à Campbellton. Les discussions ont été plus chaudes à Bathurst. Nous avons répondu aux questions. Ils ont eu une promesse du Centre universitaire de Shippagan qu'elles seraient admises au programme de 70 crédits.

(VRER) Une démarche a été faite auprès d'une clientèle pour le programme de 70 crédits. On voulait essayer de fonctionner avec le programme de 84 crédits mais le projet est trop avancé. Selon lui, il faut permettre à ces groupes de procéder avec le programme de 70 crédits.

RESOLUTION 05-SAC-870512

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre

"Que le Sénat reconsidère la deuxième partie de la résolution 27-SAC-870306 pour laisser tomber cette partie soit: 'Que toutes nouvelles demandes d'admission soient faites en fonction dudit nouveau programme'."

AMENDEMENT

Il est proposé par Velma Wade

"Exceptionnellement pour les étudiants qui ont déjà fait une demande d'admission au Centre universitaire de Shippagan."

Le proposeur et le secondeur sont d'accord pour l'incorporer à la résolution. La résolution se lira comme suit:

"Exceptionnellement pour les étudiants qui ont déjà fait une demande d'admission au Centre universitaire de Shippagan, qu'on laisse tomber la deuxième partie de la résolution SAC-870306 c'est-à-dire: Que toutes nouvelles demandes d'admission soient faites en fonction dudit nouveau programme."

(V. Ross) Pourrait-il y avoir des problèmes pour les étudiants de l'Education permanente du CUM?

(VRER) Il est impossible de vérifier. Nous n'avons reçu aucune demande sauf celles du Nord-Est.

(Président) Si on évitait de mentionner 'Centre universitaire de Shippagan', on couvrirait tous les cas.

(VRER) Au CUM nous avons un groupe qui préfère le programme de 84 crédits. Il y a possibilité que des cours disparaissent. Il est convaincu qu'on peut fonctionner avec l'ancien programme.



(VRER) Il demande à M. Poussard si on peut attendre un deuxième rapport pour le mois de novembre.

(Y. Poussard) Il croit que ce serait possible.

(Président) Nous sommes sur la bonne piste. Ca débute déjà dans le secteur des sciences de l'éducation avec la formation des maitres. Les étudiants viendront avec de meilleures connaissances de la langue française. Il y a un groupe qui s'en vient et ce sont ceux des programmes d'immersion dans les écoles secondaires. Nous avons des exigences accrues de la part des étudiants. En ce qui concerne le corps professoral de la fonction publique, si le niveau 5 est le plus haut, nous devrions essayer d'atteindre ce niveau. Il y a des étudiants qui se plaignent du corps professoral, de leur diction en français. Il félicite le président du Comité des normes linguistiques. Il faut continuer le travail qui s'impose dans le domaine de la langue française. Les notes du comité plénier seront envoyées au Comité sur les normes linguistiques.

#### RESOLUTION 07-SAC-870512

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que les commentaires des membres du Sénat entendus pendant la réunion en comité plénier et notés par le Secrétaire soient transmis au Comité sur les normes linguistiques et que celui-ci présente un rapport révisé à une prochaine réunion du Sénat."

Vote

unanime

ADOPTE.

#### 7.5 Résolution 36, page 29: Développement international

Le document de travail est à l'étude et nous devrions recevoir un rapport au Sénat du mois d'août.

#### 7.6 Page 30: Féminisation des textes

(Voir l'annexe B)

Pierre Arsenault précise que l'auteure ne peut être ici aujourd'hui, mais il y a des membres du Comité qui sont présents. Il attire l'attention aux points 1 et 2 de la page 2 du document ainsi qu'aux modalités.

Christel Gallant, membre du Comité, précise que la recommandation clef est la deuxième de la page 2. Le reste du texte est fait autour de cette recommandation. Le texte devrait être largement diffusé à tous les bureaux des secrétaires de l'Université.

(J.-G. Rioux) A notre centre, nous avons mis textuellement ce que l'Office de la langue française a publié.

(T. Richard) Il s'agit d'un document raisonnable et le Sénat devrait prendre position.



(F. Arsenault) Est-ce qu'il y aurait possibilité qu'on étudie cette carte et qu'on baptise une des artères importante de la ville "Université de Moncton"? Celle qui aurait plus de signification pour nous.

(M. Collette) M. Blanchard a déjà mentionné cela.

RESOLUTION 09-SAC-870512

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par James Lockyer

"Qu'on mette sur pied le mécanisme nécessaire pour voir à ce qu'une rue importante de la ville de Moncton soit nommée rue de l'Université."

Vote unanime ADOPTE.

(N. Srivastava) Il y a pendant et après la construction. On plantera des arbres pour filtrer le son. Mais pendant la construction, est-ce qu'on va faire quelque chose?

(M. Collette) On ne tolérera pas les gros camions sur le campus. La ville est sensibilisée. L'Université est construite au milieu de la ville, mais on va tenter de minimiser le bruit.

(D. Chamberland) Sur la rue Archibald il est extrêmement dangereux de marcher soit à gauche soit à droite, surtout l'hiver. Est-ce qu'il y a un travail qui se fait concernant l'amélioration du déneigement?

(M. Collette) L'Université s'occupe de ce problème. L'accès de la rue Archibald et de l'avenue Morton sera amélioré.

(B. Hamel) Est-ce qu'on construira un trottoir sur la rue Archibald?

(M. Collette) Oui.

DEJEUNER: 12h38

RETOUR: 14h4

## 8. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe C)

Léonard J. LeBlanc souligne une correction qui doit être faite soit d'enlever à la page 1: "et le BL" à la ligne A- et B-.

### 8.1 Sciences de l'éducation

RESOLUTION 10-SAC-870512

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean Nowlan

"Que les conditions d'admission à l'entrée de l'étudiant dans son programme (incluant le BEP) et les conditions de maintien de l'étudiant dans le programme (incluant le BEP) soient adoptées."

(O. Robichaud) Le BL a été exclu. L'intention ici est surtout pour ceux qui se destinent dans les écoles. C'est pour éliminer les candidats marginaux pour améliorer l'enseignement dans les écoles publiques. Ce sera une meilleure préparation de nos étudiants. Il juge que ces conditions cadrent avec l'objectif de l'excellence. Un groupe d'élèves qui se classe en FR 1875 et 1876 a beaucoup de difficulté à avoir un B en FR 1886 et a plus de difficulté au stage. Sur 10 polyvalentes rejointes, toutes sauf une, 50% rencontre le 10 points de plus que ce qui est exigé. L'implantation serait graduelle sur deux ans. Les étudiants seront avertis à l'avance.

(C. Loiseau) Il ne comprend pas le sens de la phrase suivante: Ces nouvelles conditions d'admission seront en vigueur pour l'admission à l'Université de Moncton en 1988-89, mais seulement pour les matières suivies cette année là?

(LeBlanc) Le texte du Comité des programmes est tel que présenté dans le document. Il y a confusion. Il faut remplacer "cette année là" par 1987-88. Le texte sera corrigé.

(V. Wade) Le point 3, à la page 1, est-il nécessaire de l'indiquer. Toutes les facultés le font présentement.

(O. Robichaud) Si c'est implicite et que ça existe on peut l'enlever mais on voulait être sûr que ce soit là.

(F. Weil) Est-ce que l'idée d'une entrevue pourrait être un filtre?

(O. Robichaud) Cette condition existe déjà, c'est pour avoir plus d'information sur les candidats.

(F. Weil) Quels sont les conditions d'admission pour le BEd (1 an)?

(O. Robichaud) Il faut un baccalauréat universitaire.

(P. Arsenault) La tendance d'augmenter la moyenne cumulative pour le diplôme, est-ce que ça existe dans d'autres facultés?

(O. Robichaud) C'est pour éliminer les candidats marginaux. Ce seront de futurs enseignants qui devront aller dans les écoles.

(P. Arsenault) Il n'est pas sûr que tous les étudiants vont dans les écoles. Certains vont dans des centres de loisirs.

(J.-G. Rioux) Il se dit content de voir que la tendance est d'augmenter les exigences au lieu de contingencyer. Il apprécie que les écoles soient sensibilisées. Elles ne seront pas prises au dépourvu.

(M. Waltz) Le point 3 de la page 1 renforce les règles générales.

(T. Richard) Ces étudiants seront ceux qui s'occuperont de l'éducation de nos enfants. Il ne serait pas exagéré d'exiger les mathématiques 122 qui sont les mathématiques normales de la 12e année.





9.2 Règlement 9.6 - Equivalence pour cours universitaire réussi  
ailleurs

RESOLUTION 15-SAC-870512

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Auréa Cormier

"Que les modifications au règlement 9.6 - Equivalence pour cours universitaire réussi ailleurs soient adoptées.

Que l'en-tête du règlement 11.1.3 se lise comme suit: Programme de 4 sessions ou moins."

Vote unanime ADOPTE.

Le règlement 9.6 - Equivalence pour cours universitaire réussi ailleurs se lira comme suit:

Un cours réussi dans un autre établissement accrédité peut, sur production de pièces justificatives et compte tenu du règlement 9.1, valoir une équivalence pour les fins d'un programme de cours.

9.3 Règlements 10.9.3 et 28.9.3 - Plagiat

RESOLUTION 16-SAC-870512

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que les modifications aux règlements 10.9.3 et 28.9.3 - Fraude" soient adoptées."

(V. Ross) Il est difficile de prouver qu'il y a eu fraude. Lorsqu'un étudiant est pris une fois, ce n'est sûrement pas la première fois, même chose pour la deuxième fois.

AMENDEMENT

PROPOSITION 17-SAC-870512

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Martin Waltz

"Que la phrase 'en cas de récidive, l'attribution de la note E pour tous les cours de la session' soit remplacée par: En cas de récidive, l'étudiant est exclus de l'Université."

(G. François) On a pas tenu compte de la résolution 15-SAC-870306.

(J. Lockyer) Si le professeur a des problèmes, il avertit le doyen. Cela évite au professeur de mettre un E sur le document. Cela protège le professeur.

(C. Loiseau) Des 5 activités mentionnées, 4 sont des tricheries graves, la 1re; tous les étudiants de la première année qui n'ont pas appris, pourrait être pris de fraude en faisant leurs travaux. Il ne faudrait pas être trop sévère.

(V. Ross) Il y a de la fraude. Il faut être plus raide qu'on l'a été jusqu'à maintenant. Si on n'est pas plus rigide, les étudiants vont se plaindre.

(Président) J'ai entendu le même message de la part des étudiants.







Si une sanction est imposée, l'auteur(e) du délit peut faire appel au Comité d'appel du Sénat académique pour une décision finale.

\* Lorsque dans certains cours, des travaux en groupe sont permis (ex: rédaction de rapport de laboratoire ou de projet commun), il revient au professeur du cours de définir quelle doit être la participation de chaque membre du groupe dans l'élaboration puis la rédaction du travail, et ce afin d'éviter des situations ambiguës. (Ex: rapports de laboratoires identiques rédigés par deux partenaires d'un même groupe de laboratoire).

\*\* Pour les écoles détachées et les centres universitaires Saint-Louis-Maillet et de Shippagan, le directeur exerce les pouvoirs dévolus au doyen.

PAUSE 16h4  
RETOUR 16h18

#### 10. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION

(Voir l'annexe E)

Léonard J. LeBlanc explique que ce rapport est donné pour information. Il s'agit des cotes accordées aux programmes dans le Plan triennal.

Correction:

Page 6, le point 17 devrait se lire: Bacc. en sciences du secrétariat bureautique (CUS)

RESOLUTION 22-SAC-870512

Il est proposé par Martin Waltz et appuyé par Armand Caron

"Que le rapport CCJ-870428 soit reçu."

(L. Lapierre) Dans le développement à long terme, un programme qui passe à une cote inférieure, est-ce que cela peut causer des problèmes?

(VRER) Il s'agit d'un plan. La maîtrise en biologie, en fonction des informations additionnelles, les membres du CCJ sont moins convaincus d'aller de l'avant sans ressources additionnelles.

(M. Waltz) à la page 2, point 7.4, en quoi ça consiste? Est-ce que ça comprend la salle de concert?

(VRER) Des bureaux trop petits, la salle de concert est là-dedans.

(N. Srivastava) Depuis trois ans on propose le programme de génie électrique. On n'aura pas d'autres occasions de le dire. C'est une grande priorité. Si on veut bâtir quelque chose de solide en génie, il nous faut le génie électrique. La technologie avance vite et on manque le bateau si on ne va pas de l'avant. Il suggère que ses commentaires soient pris en considération lors de la préparation du plan triennal.

(G. LeBlanc) A quoi servent les sous-comités du Comité conjoint de la planification?





RESOLUTION 25-SAC-870512

Il est proposé par Albert Lévesque et appuyé par Nérée St-Amand

"Que le rapport du Comité de sélection, grades honorifiques soit adopté."

(J. Ladouceur) Le point 1.08, les listes d'envoi. Est-ce que ça comprend toutes les listes d'envoi de l'Université de Moncton.

(G. Long) Il s'agit des listes d'envoi du Bureau du secrétaire général et du Recteur. On ajoutera au point 1.08 listes d'envoi d'usage.

(C. Jankowski) Concernant le nombre de candidats choisis, est-ce qu'il s'agit de 6 doctorats honorifiques?

(M. Waltz) Six doctorats honorifiques incluent ceux des Centres du Nord.

Un membre demande à qui seront présentées les candidatures? (G. Long)

On répètera le point 1.06 d) à 2.01.

Vote unanime ADOPTE.

**13. NOMINATIONS**

M. le Président souligne qu'il n'y a pas de nomination en particulier. Mais il signale que les personnes suivantes en sont à leur dernière réunion:

James Lockyer (CUM)  
Velma Wade (CUM)  
Pierre Arsenault (CUM)  
Gilberte Couturier-LeBlanc (CUM)  
Georges François (CUM)  
Christel Gallant (CUM)  
Gilberte LeBlanc (CUM)  
Martin Waltz (CUM)  
Paul Albert (CUSLM)  
Daniel Bélanger (CUSLM)  
Mario Hébert (CUS)  
Bruno Hamel (CUM)  
Marc Lagacé (CUSLM)

Il ose espérer que d'autres les remplaceront. Il apprécie la contribution apportée par ces membres.

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

14.1 Statistiques des admissions-réadmissions

(Voir l'annexe H)

M. le Secrétaire explique que nous sommes en avance comparativement à l'an passé. Nous avons reçu 2148 demandes à ce jour. Nous avons reçu 12 demandes d'admission pour la maîtrise en service social. Pour le génie, nous avons 89 demandes.

RESOLUTION 25-SAC-870512

Il est proposé par Velma Wade et appuyé par Paul Chiasson

"Que le rapport de statistiques des admissions-réadmissions soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

14.2 Lettre de Victor Ross et Narendra Srivastava (Statut de l'Ecole de génie)

M. le Secrétaire fait lecture de ladite lettre.

(V. Ross) Il précise qu'au mois d'août une résolution en deux parties avait été adoptée par un seul vote. La décision aurait pu être différente si elle avait été votée en deux parties.

Nous avons reçu un rapport des trois écoles du CUM et aujourd'hui nous recevions celui de l'école du CUSLM qui justifie maintenant leur statut d'école détachée. Depuis 1980, il n'a jamais entendu d'arguments sérieux contre l'Ecole de génie. A son avis, on a dit non, sans raison valable, à la demande de l'Ecole de génie. Le Sénat se doit de reprendre le vote de la première partie de la résolution.

PROPOSITION 26-SAC-870512

Il est proposé par Victor Ross

"Que le statut d'école détachée soit accordé à l'Ecole de génie."

(Président) Cette proposition n'est pas recevable. Cette question a déjà été réglée au Sénat. Les membres peuvent en appeler de ma décision.

(V. Ross) Il fait lecture de la résolution du mois d'août.

(Président) Il est ouvert, si quelqu'un veut en appeler de sa décision.

(T. Richard) La question est recevable. Ce matin nous avons voté sur le plagiat. Le cas de M. Ross n'est pas différent du cas présenté ce matin.

(Président) Ce n'est pas tout à fait la même chose. Cette proposition n'est pas recevable.

(G. Long) Il précise que les critères sont mentionnés à l'article 55 des Statuts et règlements.

(N. St-Amand) Ces critères ont été examinés dans le cadre des trois dernières demandes qui sont les écoles d'éducation physiques, de service social et de génie. On a rencontré ces trois critères.

(N. Srivastava) Jusqu'à quand elle ne sera pas recevable?

(Président) Le Sénat a pris une décision. Il faudrait revenir avec une proposition différente.

(N. Srivastava) Jusqu'à quand?

(Président) Si la restructuration se faisait, cette question pourrait revenir. Il respecte la décision du Sénat.



